

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :  
Le 18 septembre 2012

Nombre :  
- délégués titulaires : 7  
- de présents : 7  
- de votants : 7  
  
- délégués suppléants : 3  
- de présents : 3  
- de votants : 3

L'an **deux mille douze**, le **27 septembre** à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

**Étaient présents (7) :**

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

**Absents excusés et représentés (3) :**

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
12/14

**Absents excusés et non représentés : (7)**

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

\*\*\*\*\*

Nos Réf : ID/AA

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, lequel a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

- Règlement intérieur  
du Comité de  
Direction

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment Chapitre 2 - article 5, et Titre III article 18 ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.

Le Président,  
Guy HUART



Comme le prévoit les Statuts, il convient d'établir un règlement intérieur au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole afin d'y préciser le fonctionnement du Comité de Direction, et y définir le fonctionnement des groupes de travail du comité des membres associés.

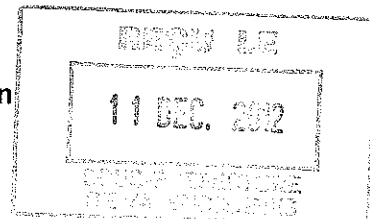
Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 27 septembre 2012,

- D'approuver le règlement intérieur pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,



**APPROUVE :**

- Le règlement intérieur pour les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

